

MOBITECH 2025

Bourse de Mobilité Technique Internationale pour jeunes chercheurs en cancérologie

Contact : mobilite@fondation-arc.org

1^{ère} Session 2025 : Date limite de saisie en ligne : **17 avril 2025 avant 15h**

1. Contexte et objectifs

La mobilité internationale des acteurs de la recherche est essentielle à l'acquisition de nouvelles techniques et technologies, et de nouveaux savoir-faire, mais aussi à l'émergence et au renforcement de collaborations scientifiques. A l'issue de ces mobilités, c'est tout l'environnement de recherche française qui est stimulé, permettant ainsi l'accélération des découvertes au bénéfice des patients atteints de cancer.

En 2025, la Fondation ARC et la Société Française du Cancer (SFC) initient un partenariat pour soutenir des courts séjours de chercheurs jusqu'à 40 ans, dans des laboratoires d'excellence à l'étranger, avec un objectif technique, technologique et/ou collaboratif. Chaque année, deux sessions d'appel à projets seront lancées et permettront de couvrir des mobilités sur toute l'année.

Cette bourse vise à soutenir les mobilités intégrées à des projets de recherche en cancérologie soutenus par la Fondation ARC, et dont l'objectif correspond au moins à l'une des situations suivantes :

- Acquérir de nouvelles compétences en recherche, tel qu'apprendre et utiliser une technique, une technologie ou une méthodologie nouvelle en lien avec le projet soutenu par la Fondation ARC.
- Initier ou renforcer une collaboration à l'international en lien avec le projet soutenu par la Fondation ARC.

Ne rentrent pas dans le champ de cette bourse.

- Les mobilités internationales pour assister à un colloque ou un congrès scientifique.

2. Modalités de financement

- La bourse est destinée à couvrir uniquement des frais de mission (déplacements, hébergement et alimentation).
- Durée de la mobilité : jusqu'à 3 mois
- Montant de la bourse : jusqu'à 10 000 €

Le montant accordé sera défini en fonction des conditions de séjour et du budget prévisionnel renseigné dans le dossier. La demande budgétaire ne préfigure en rien le montant qui sera effectivement accordé.

- La bourse sera versée directement au porteur du projet de mobilité selon les modalités qui lui seront transmises au moment de la notification.
 - Prise d'effet (départs) : **entre le 01 juillet 2025 et le 31 décembre 2025**

3. Critères de sélection

Critères de recevabilité :

- Profils des jeunes chercheurs :
 - Doctorants à toutes les étapes de leur thèse, chercheurs titulaires d'une thèse (postdoctorants ou statutaires), ingénieurs (AI, IE, IR)
 - Ayant jusqu'à 40 ans inclus à la clôture de l'appel à projets
 - Ayant un CDI ou un CDD couvrant la durée de la mobilité (du départ et jusqu'au retour en France).
- Le dossier de candidature doit être déposé par la personne qui effectuera la mobilité ("le porteur de projet").
- Le dossier doit être dûment renseigné et comporter tous les éléments demandés dont une autorisation de principe du responsable d'équipe du porteur de projet et une autorisation de principe du responsable du laboratoire d'accueil à l'étranger.

Conditions d'éligibilité

Pour prétendre à cette bourse, les candidats doivent remplir l'un des critères suivants :

- Être Lauréat d'une aide individuelle postdoctorat en France Fondation ARC ou d'un financement Passerelle jusqu'à la fin de la mobilité internationale.

Ou

- Faire partie du consortium (équipe porteuse ou partenaire) d'un projet soutenu par la Fondation ARC : **en cours de financement jusqu'à la fin de la mobilité internationale**

Programme Labellisé Fondation ARC (PGA) – Projet Fondation ARC (PJA) – SIGN'IT – Cancer et vieillissement – Pancréas – Leader international en oncologie – Equipes Françaises des projets soutenus par la Fondation ARC dans le cadre des partenariats TRANSCAN, Worldwide Cancer Research (WCR) et ATTRACT.

4. Sélection des projets

Modalités de sélection

Les dossiers de candidature sont soumis à expertise par des représentants des instances scientifiques de la Fondation ARC et de la SFC. Chaque demande est expertisée dans le respect de la charte de déontologie et de la procédure de prévention et de gestion des liens d'intérêts établis par la Fondation ARC. La liste finale des lauréats est validée par la SFC et la Fondation ARC pour décision de financement.

Critères d'expertise

La sélection des lauréats est fondée sur l'ensemble des critères suivants :

- Le porteur de projet : profil, expérience, motivation, positionnement dans le projet de recherche
- Le laboratoire d'accueil : environnement scientifique, savoir-faire, justification du laboratoire d'accueil au regard de la compétence recherchée.

- Le projet de recherche dans lequel s'inscrit la mobilité : qualité, pertinence en cancérologie.
- Le projet de mobilité :
 - Plus-value pour le porteur (parcours et compétences), pour le laboratoire d'origine et pour le projet
 - Faisabilité technique, faisabilité dans les délais impartis
 - Cohérence de la demande financière

5. Calendrier de l'appel à projets

	1^{ère} Session
Ouverture de l'appel à projets	février 2025
Date limite de dépôt des dossiers	17 avril 2025
Notification aux porteurs de projets	Fin juin 2025
Prise d'effet des mobilités	Entre le 01 juillet 2025 et le 31 décembre 2025

6. Modalités de soumission

Le dossier de candidature devra être rempli sur la plateforme Internet de la Fondation ARC accessible à l'adresse suivante : <https://appelsaprojets.fondation-arc.org>

Le dossier complet devra être déposé avant la date et l'heure de clôture de l'appel à projets. Pour toute question, concernant les critères de l'appel à projets, merci d'envoyer un email à l'adresse suivante : mobilite@fondation-arc.org

Pour toute information technique concernant le dépôt des candidatures sur internet : contactAAP@fondation-arc.org